

Envoyé en préfecture le 17/01/2022

Reçu en préfecture le 17/01/2022

Affiché le 14/01/2022

ID : 048-284800026-20211208-DELIB\_2021\_071-DE



2021\_071

**DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**OBJET :**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**OCTROI D'UN BON  
CADEAU**

*Séance du 08 décembre 2021*

Le 08 décembre deux mille vingt un à 14h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre  
d'administrateurs  
en exercice : 20

**Etaient présents :**

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont Lozère et Goulet ; **BOUNIOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **CHMIEL Alain**, Maire de Gorges du Tarn Causses ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **LOUCHE Alain**, Maire de St Martin de Boubaux ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **MARTIN Philippe**, Maire de Balsièges ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

**Etaient excusés :**

Date de l'envoi  
de la convocation  
le 19/11/2021

Messieurs : **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride ;

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **MAILLOLS Aurélie**, Vice-Présidente de la Région Occitanie ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Date de l'affichage  
du PV:

**Madame GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels, donne pouvoir à **Monsieur SUAU Laurent**, Maire de Mende.

**Monsieur SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride, donne pouvoir à **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre.

Assistait également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Monsieur **SCHWANDER Marc**, payeur départemental.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**OCTROI D'UN BON CADEAU**

Envoyé en préfecture le 17/01/2022

Reçu en préfecture le 17/01/2022

Affiché le 14/01/2022

SLO

ID : 048-284800026-20211208-DELIB\_2021\_071-DE

**Le Président présente à l'assemblée :**

Madame Marie-Josée FAGES a fait valoir ses droits à la retraite au premier janvier 2022, après 35 années passées au service du CDG48. Adjointe de direction, madame FAGES a accepté de repousser cette échéance dans l'attente de la désignation de son successeur, dans un esprit de service public. Son engagement particulièrement long et constant, au service exclusif de notre territoire, des collectivités qui le composent et de leurs agents, mérite d'être salué.

**Le Président propose :**

D'ACCORDER une participation exceptionnelle de 1000 euros sous forme d'un bon cadeau auprès du prestataire « Voyages Rubanbleu ».

**Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide à l'unanimité :**

D'APPROUVER la proposition du Président.

Pour extrait conforme,  
Mende, le 08 décembre 2021

Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat. Délibération certifiée

Exécutoire le,

Transmis au représentant de

l'Etat le

Publié le :

